

Règlement du Championnat Départemental Seniors par équipes 2024

Version finale du 7 mars 2024

Préambule

La Commission Seniors arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

1. Liste des divisions

Cette épreuve est qualificative pour le championnat régional organisé par la Ligue des Hauts-de-France

Championnat féminin :

1^{ère} Division = Division Qualificative au Championnat Régional (DQCR)

2^{ème} Division (D2)

3^{ème} Division (D3)

4^{ème} Division (D4)

Championnat masculin :

1^{ère} Division = Division Qualificative au Championnat Régional (DQCR)

2^{ème} Division (D2)

3^{ème} Division (D3)

4^{ème} Division (D4)

5^{ème} Division (D5)

2. Organisation générale et calendrier

La commission Seniors est responsable de l'organisation du championnat.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant

- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors du Comité

En fonction des descentes du Championnat Régional et afin de maintenir le nombre d'équipes requis par poule, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du championnat par la commission Seniors, en privilégiant le maintien dans la division considérée. Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure.

Le calendrier sera communiqué lors de la demande d'inscription des équipes et les dates des rencontres seront consultables sur le site TEN'UP de la FFT, à la sortie de la constitution du Championnat.

3. Engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. La date limite est fixée au **12/02/2024** dernier délai. Le droit d'engagement à régler par équipe est de 42,00 €.

b) Composition des équipes

Les joueurs titulaires en équipe du championnat régional Seniors ne sont pas autorisés à participer à ce championnat départemental.

Le nombre de joueurs minimum par équipe est déterminé par le nombre de simples à jouer.

Chaque équipe est composée de joueurs titulaires, en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (s'il y a 4 simples, les 4 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1).

La fiche équipe est obligatoire pour toutes les divisions Messieurs/Dames et toutes les équipes de club.

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe.

2 périodes de saisies sont ouvertes :

- la 1^{ère} identique à celle des engagements (fin le 12/02/2024),

- puis une 2^{ème} période à partir de la date de mise en ligne du championnat jusqu'au 04/04/2024 afin de permettre la modification de la fiche avec des compétiteurs dont le classement aurait évolué.

La fiche équipe ne sera plus modifiable par la suite jusqu'à la fin du championnat, phase Interpoules incluse.

Pour toutes les équipes, les joueurs titulaires de la fiche équipe sont « brûlés » et bloqués dans cette équipe : ils ne sont pas autorisés à jouer en équipe inférieure durant tout le championnat.

- 4 joueurs minimum pour la division DQCR Messieurs/Dames
3 joueurs minimum pour les divisions 2, 3, 4 et 5 Messieurs et les divisions 2 et 3 Dames.
- 2 joueuses minimum, titulaires et « brûlés », pour la division 4 Dames.

Tous les joueurs inscrits dans la composition d'équipes publiée sur TEN'UP pourront participer aux rencontres de l'équipe quelle que soit l'évolution de leur classement mensuel,

Le club a désormais la possibilité de prendre un ou plusieurs remplaçant(s) hors fiche équipe (prise de licence - validée par le club - possible la veille de la rencontre) à condition que son classement soit, le jour de la rencontre, égal ou inférieur à celui du dernier joueur titulaire « brûlé ».

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

c) Entente de clubs

L'entente est autorisée entre 2 clubs à condition que l'équipe complémentaire n'engage pas une équipe pour son club.

La demande des clubs concernés doit parvenir au Comité départemental avant la date limite d'inscription.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut NvEQ

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres :

- 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins,
- 2 joueurs NvEQ lorsque la rencontre comprend 4 parties de simple ou plus.

b) Délai de qualification

Le joueur pourra participer à l'épreuve à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club au plus tard la veille de la 1^{ère} journée du championnat.

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

Un joueur ayant le statut « ND » (non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.

Un joueur ayant le statut « Non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Pour les joueurs 1^{ère} série, 2^{ème} série ou les joueurs 3^{ème} série de 13 ans et moins, le certificat de changement de club du joueur doit être adressé par le club d'accueil à la ligue pour le 20 octobre pour l'enregistrement du changement de club avant le 31 octobre. Toute transmission entre le 20 et le 31 octobre est effectuée aux risques et périls du club qui n'est pas assuré de son traitement en temps utile par la Ligue.

Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

Les rencontres se déroulent le dimanche ou les jours fériés à 09h00, excepté en cas de rencontre de championnat régional, le même jour à domicile, prioritaire sur la rencontre de championnat départemental, et dans ce cas, début à partir de 14h00.

D'un commun accord, les rencontres peuvent :

- être décalées à l'après-midi du jour prévu,
- se dérouler le samedi après-midi (si prévu initialement le dimanche),
- être reportées au plus tard la veille de la journée suivante (non applicable pour les rencontres de la dernière journée).

Le club visité en informera le Président de la commission Seniors pour accord et le secrétariat du Comité Somme pour la modification de la date dans le Gestion Sportive.

Pour toute autre date avancée ou reportée, les 2 clubs en informeront la commission Seniors qui donnera son accord et modifiera la date dans la Gestion Sportive.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre pour préciser les modalités d'accueil.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre,
- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

c) Terrains et balles

Les parties sont disputées prioritairement sur des courts découverts en été (à partir du 1^{er} avril) sauf accord préalable entre les 2 capitaines.

La mise à disposition de 2 terrains est fortement recommandée pour toutes les rencontres comportant 4 parties ou plus. En cas d'intempéries, il est possible qu'il n'y ait qu'un court de repli.

En cas de surface et/ou de nature (couvert ou extérieur) différentes des courts mis à disposition, un tirage au sort par les 2 capitaines avant le début de la rencontre déterminera quels sont les parties qui se dérouleront sur l'un ou l'autre des courts.

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/ Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre.

Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) Ordre des parties et format

En DQCR, les rencontres se jouent en 4 simples et 2 doubles dans l'ordre suivant :
S4 - S2 - S3 - S1 / D2 - D1.

Dans les autres divisions, les rencontres se jouent en 3 simples et 1 double dans l'ordre suivant : S3 - S2 - S1 / D.

En division 4 Dames, les rencontres se jouent en 2 simples et 1 double dans l'ordre suivant : S2 - S1 / D.

Les joueurs de simple peuvent jouer les doubles.

Toutes les parties de simple sont jouées au meilleur des 3 manches avec application du jeu décisif à 6 partout dans chaque manche (Format 1).

Toutes les parties de double sont jouées avec application du point décisif à 40A pour les 2 premières manches et remplacement de la 3ème manche par un super jeu décisif en 10 points (Format 4).

Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée.

f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

En cas d'absence d'un joueur, les joueurs d'une équipe inférieure ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du dernier joueur de la liste le jour de la rencontre.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée.

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

Le jour de la rencontre, le classement est toujours le classement mensuel du joueur. Par conséquent, les classements des joueurs seront actualisés lors de chaque parution

du classement mensuel. Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe dans l'ordre hiérarchique, lors de chaque rencontre.

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

i) Report ou interruption d'une rencontre

Le report de rencontre est accepté, avec l'accord de la commission Seniors, jusqu'à une date au plus tard la veille de la journée suivante. Cette mesure est non applicable pour les rencontres de la dernière journée.

En cas d'intempéries avérées :

- Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.
- Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...).

Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

j) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

Une équipe disqualifiée 2 fois, 2 fois forfait, ou disqualifiée 1 fois et forfait 1 fois, est automatiquement forfait général.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige.

A l'issue de l'épreuve, le juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans TEN'UP (connexion à son compte personnel). Elle doit être impérativement effectuée dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de :

- la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre),
- puis, en cas d'égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes,
- puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pas pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

e) Interpoules:

Les équipes 1^{ères} de poule sont qualifiées pour la phase Interpoules.

La participation aux Interpoules est interdite aux joueurs dont le classement est supérieur aux 4 meilleurs joueurs de l'équipe ayant effectivement participé à la phase de poule pour la DQCR, aux 3 meilleurs joueurs de l'équipe ayant effectivement participé à la phase de poule pour les autres divisions (excepté pour la division 4 Dames avec les 2 meilleures joueuses ayant effectivement participé à la phase de poule).

Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée.

En cas d'égalité de points entre 2 équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste de joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe.